

MAIRIE DE CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 OCTOBRE 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice	10	L'An Deux Mil Dix-Huit
Présents	10	Le lundi un du mois d'octobre
Représentés :	00	Le Conseil Municipal de la Commune de CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT,
Votants :	10	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous le Présidence de Monsieur Michel FLAMEN d'ASSIGNY, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Septembre 2018

Présents : Michel FLAMEN D'ASSIGNY, Olivier LENOIR, Frédéric DRAC, Jeannick ZUNINO RICHAUD, Cathy PERARD, Yvan ROUIT, Bernard DEFIEZ, Jean-Luc LEGER, Egidia PARET, Delphine FERRIGNO

Secrétaire de Séance : Frédéric DRAC

Début de la séance : 21h05

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2018 : ACCORD A L'UNANIMITE

2/ CREANCES ADMISES EN NON VALEUR – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49 - POUR LES ANNEES 2015 A 2017

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil municipal la proposition de Madame la Trésorière, adressée par courrier explicatif du 18 juillet 2018, de procéder à la prise en charge de produits irrécouvrables pour les années 2015, 2016 et 2017 du Budget de l'Eau et l'Assainissement M49.

Ces produits concernent un montant total de 1 933,58 € pour lequel il convient d'établir un mandat de paiement au Compte 6541 "Créances admises en non-valeur".

ACCORD A L'UNANIMITE

3/ DECISIONS MODIFICATIVES M49

Les membres du Conseil Municipal sont informés que la Trésorerie rejette la délibération 2018-24 du 26 juillet 2018, et demande à faire apparaître des crédits supplémentaires. Pour cela, il convient de délibérer afin de procéder à ces crédits supplémentaires qui permettront une régularisation interne d'écritures.

Section fonctionnement : dépenses 13016.00 € recettes 13016.00 €

Section d'investissement : dépenses 13016.00 € recettes : 24 818.00 €

ACCORD A L'UNANIMITE

4/ CONVENTION DE REMBOURSEMENT POUR ORDRES DE SERVICE ENTRE LES COMMUNES DE CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT ET MONTFORT

Notre agent communal a effectué des missions sur la commune de Montfort à hauteur de 30 heures sur le mois de septembre 2018 validés par des ordres de service. Après accord de l'agent concerné, des élus de la commune de Montfort, il est proposé de signer la convention correspondante.

ACCORD A L'UNANIMITE

5/CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Considérant qu'en raison des divers travaux à effectuer ou à terminer par le service technique d'ici la fin de l'année 2018, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps incomplet à raison de 20 heures hebdomadaires du 03 octobre 2018 au 31 décembre 2018.

ACCORD A L'UNANIMITE

6/CREATION D'UN POSTE D'ATSEM

Afin de nommer un agent suite à sa réussite à un concours, il est nécessaire de transformer un poste d'adjoint technique à temps non complet 23,5/35e en poste d'atsem principal de 2e classe à temps non complet 23,5/35° et de mettre à jour le tableau des effectifs.

ACCORD A L'UNANIMITE

7/LANCEMENT DU MARCHE PUBLIC DE REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire indique que la toiture de l'église du village nommée « Exaltation de la Sainte Croix » est défectueuse. Les orages de début août ont aggravé les défauts et il ne faudrait pas que l'eau abime les peintures intérieures refaites l'an passé ainsi que la fresque mise à jour. Il propose de lancer une consultation en procédure adaptée pour réaliser ces travaux de réfection, dont le coût est

estimé à 33 526 euros. Il est souhaité une date prévisionnelle de démarrage des travaux en décembre 2018. Proposition d'approuver le lancement de la consultation pour les travaux de réfection de la toiture de l'église.

ACCORD A L'UNANIMITE

8/COMPETENCE PERISCOLAIRE DES MERCREDIS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, suite à modification législative concernant les accueils de loisirs en date du 3 septembre 2018, l'extrascolaire qui était auparavant défini comme étant : « les jours où il n'y a pas d'école » a été remplacé par « les samedis où il n'y a pas d'école, les dimanches et pendant les vacances scolaires ». Ainsi désormais qu'il y ait école ou pas les mercredis, ces derniers sont considérés comme étant du périscolaire.

La Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance qui gère le centre de loisirs multi-sites les P'tites Bouilles sur les mercredis et les vacances au titre de sa compétence extrascolaire, ne peut plus offrir légalement ce service aux familles alors qu'elle dispose du personnel nécessaire.

Monsieur le Maire précise que la compétence périscolaire étant une compétence facultative, il est possible de la dissocier et la commune peut en conséquence transférer la compétence « périscolaire des mercredis » à la Communauté de communes afin que ce service demeure intercommunal.

La CCJLVD a délibéré le 17 septembre 2018 à l'unanimité pour prendre la compétence périscolaire des mercredis et demande à ses communes membres de délibérer au plus vite sur cette modification statutaire. Dans l'attente de la prise effective de la compétence « périscolaire du mercredi », le Président de la Communauté de communes a demandé une dérogation à la préfecture pour continuer à gérer le service.

Monsieur le Maire précise que ce transfert de compétence n'aura aucune incidence financière pour les communes (pas de transfert de charges ni de produits) puisque la compétence est déjà exercée par la Communauté de communes.

ACCORD A L'UNANIMITE

9/ TRAVAUX ACCESSIBILITE ECOLE - DETR

La Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance avait procédé, avant le retour des compétences, à une demande de subvention pour l'accessibilité des locaux scolaires et périscolaires. Les travaux d'accessibilité ont été phasés avec dans un premier temps une première demande de subvention qui concernaient les communes de Aubignosc, Salignac et Châteauneuf Val Saint Donat.

Montant total : 119022.50 €. Montant pour Châteauneuf VSD : 26715.00 €

Le montant total de la subvention accordé est de 59 511€ soit 50% du coût des travaux.

La DETR ne peut pas être transférée à chaque commune et il est proposé que la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance porte pour le compte de la Commune de Châteauneuf Val Saint Donat l'opération travaux accessibilité évoqué ci-dessus.

ACCORD A L'UNANIMITE

10/PROJET INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES

Proposition de la société ALOE ENERGY à procéder aux études préalables, nécessaires à la réalisation du projet d'implantation d'un parc photovoltaïque de 60 hectares lieu-dit Le Défend, et à signer la future promesse de bail emphytéotique relative à ce projet.

6 VOIX CONTRE : Frédéric DRAC, Cathy PERARD, Egidia PARET, Delphine FERRIGNO, Jeannick ZUNINO-RICHAUD, Jean-Luc LEGER.

4 VOIX POUR : Michel FLAMEN D'ASSIGNY, Olivier LENOIR, Yvan ROUIT, Bernard DEFIEZ

11/DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE

Proposition d'autoriser le Maire d'intenter, au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas liés à l'urbanisme et de l'autoriser à fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraire des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

1 ABSTENTION : Jeannick ZUNINO-RICHAUD

9 VOIX POUR : Frédéric DRAC, Cathy PERARD, Egidia PARET, Delphine FERRIGNO, Jean-Luc LEGER, Olivier LENOIR, Yvan ROUIT, Bernard DEFIEZ, Michel FLAMEN D'ASSIGNY

12/PROPOSITION D'ACHAT PARCELLE BOISEE - PEIGRIER

Proposition d'un propriétaire d'acquérir sa parcelle cadastrée section C n° 42 pour un montant de 2200 euros, estimation faite par France Domaine en septembre 2010. Il s'agit d'une parcelle non bâtie en nature de bois et taillis de chêne, en limite avec la commune de Mallefougasse, en zone N du PLU, d'une superficie de 1ha 47a.

9 VOIX CONTRE : Frédéric DRAC, Cathy PERARD, Egidia PARET, Delphine FERRIGNO, Jeannick ZUNINO-RICHAUD, Jean-Luc LEGER, Olivier LENOIR, Yvan ROUIT, Bernard DEFIEZ

1 VOIX POUR : Michel FLAMEN D'ASSIGNY

QUESTIONS DIVERSES

Madame Jeannick Zunino-Richaud interpelle l'ensemble du conseil sur le problème de sécurité des enfants aux horaires de sortie école, concernant les véhicules qui stationnent à des endroits non prévus à cet effet sur la place. Cela engendre un risque réel. Nous diffuserons l'information aux parents et au conseil d'école en leur demandant de faire l'effort de ne plus stationner en dehors des places non matérialisées.

Après débat cet année il est prévu que le conseil municipal fasse les vœux pour la nouvelle année 2019, par la même occasion les nouveaux administrés seront invités afin de leurs souhaiter la bienvenue dans notre village.

Levée de séance 22h05

Le Maire,
Michel FLAMEN D'ASSIGNY